

A LA SUITE DE SON ANALYSE DE MATERIALITE 2022, ARKEMA RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT ET ACCELERE SES ACTIONS POUR UNE OFFRE DE SOLUTIONS DURABLES

Arkema a réalisé une nouvelle analyse de matérialité début 2022 afin de mettre à jour et prioriser les principaux enjeux RSE du Groupe. Cette analyse de matérialité a été réalisée dans une optique prospective, par consultation de ses principales parties prenantes, à la fois internes et externes, et en appliquant le principe de double matérialité. Les résultats de cette nouvelle analyse de matérialité ont permis de mettre à jour les engagements RSE du Groupe, ses priorités et ses objectifs.

Contexte

Arkema renouvelle son analyse de matérialité tous les 3 ans afin de mettre à jour et de prioriser les principaux enjeux RSE du Groupe. Cette analyse de matérialité constitue la base de sa stratégie RSE, de sa gouvernance, de ses plans d'actions et de ses indicateurs clés de performance. Après ceux de 2016 et 2019, un nouvel exercice de matérialité a été réalisé début 2022. Les enjeux les plus importants pour le Groupe sont identifiés selon 3 dimensions :

- l'importance des enjeux RSE pour les parties prenantes du Groupe,
- leur impact sur l'entreprise
- l'impact de l'entreprise sur ces enjeux sociaux et environnementaux.

Les deux dernières dimensions répondent au principe de double matérialité. Selon le principe de «double importance relative» notamment, les entreprises sont tenues de rendre compte de l'impact des questions de durabilité sur leur activité mais aussi de leur propre impact sur la population et l'environnement, comme défini par la Commission Européenne.

L'analyse de matérialité a été menée en collaboration avec les parties prenantes d'Arkema au travers de différentes méthodes de consultation, qui comprennent des interviews, une enquête mondiale menée auprès du personnel, des ateliers de travail et des recherches documentaires complémentaires. Les différentes parties prenantes, dont notamment les employés, les clients, les organismes publics, les investisseurs, les interlocuteurs dans les territoires d'implantation, les fournisseurs et les partenaires de recherche ont été consultés dans le cadre de ce processus dans les régions et les marchés sur lesquels Arkema opère.

L'analyse de matérialité a été réalisée sur une période de 6 mois. Sous la responsabilité de la Direction du développement durable, une équipe projet interne représentant différentes fonctions et régions a été constituée pour mener l'étude et engager les différentes parties prenantes. L'équipe projet a été accompagnée par Finch & Beak - membre de SLR, un consultant externe spécialisé en Développement Durable. L'ensemble du processus a été supervisé par un comité de pilotage constitué spécialement pour l'analyse de matérialité et composé du Directeur Général industrie et RSE et du Directeur général Ressources Humaines et Communication, tous deux membres du Comité exécutif, de directeurs de business lines, de régions et de fonctions support d'Arkema. Les missions du comité de pilotage ont consisté à approuver le processus suivi pour l'analyse de matérialité, à approuver la liste des enjeux prioritaires et la liste des parties prenantes externes à consulter, à valider les résultats de l'analyse de matérialité. Le Comité exécutif a ensuite validé la mise à jour de la politique RSE, notamment la formalisation des priorités et l'évolution des indicateurs et cibles associées.

Processus

L'analyse de matérialité a été menée au travers d'un processus par étapes.

1^{ère} étape : sélection des enjeux prioritaires

Une liste d'enjeux clés a été établie au travers d'une série de 11 interviews de directeurs de business, de régions et de fonctions support d'Arkema ainsi qu'un membre du Conseil d'Administration. Cette sélection a été complétée par une recherche documentaire menée sur des reporting RSE d'une sélection de pairs d'Arkema, des questionnaires de notation extra-financières, des normes et des études de tendances, ainsi que des initiatives actuelles d'Arkema, afin de s'assurer que tous les sujets potentiellement importants étaient couverts. Cette liste d'enjeux clés a ensuite été affinée après une revue menée par l'équipe projet. Au final, une liste de **17 enjeux clés de matérialité** a été validée par le comité de pilotage.

2^{ème} étape : consultation des parties prenantes pour priorisation des enjeux clés de matérialité et évaluation de leur impact.

Une fois la liste des enjeux clés de matérialité établie, les parties prenantes ont évalué l'importance de ces différents enjeux ainsi que leur impact sur l'entreprise.

L'importance des enjeux clés de matérialité a été évaluée au travers :

- de 30 interviews menées auprès de parties prenantes externes d'Arkema (clients, organisations publiques, investisseurs, interlocuteurs dans les territoires d'implantation, fournisseurs, partenaires de recherche),
- d'une question posée dans l'enquête d'engagement "Arkema Cares" menée auprès de l'ensemble du personnel d'Arkema à travers le monde pour laquelle 13 770 réponses ont été recueillies,
- et d'une recherche documentaire complémentaire réalisée sur 26 parties prenantes externes d'Arkema (clients, organisations publiques, investisseurs et fournisseurs).

L'impact des enjeux clés de matérialité a été évalué par le management d'Arkema au travers de 3 ateliers régionaux (afin de mesurer l'impact régional de chaque enjeu vis-à-vis des activités d'Arkema en Amérique, en Asie et en Europe) et d'un atelier mondial (pour estimer l'impact de chaque enjeu d'un point de vue corporate). Pendant chaque session, l'impact de la durabilité sur l'entreprise et l'impact de l'entreprise sur les personnes et l'environnement ont été discutés puis classés, selon le principe de double-matérialité.

3^{ème} étape : représentation et catégorisation des enjeux clés de matérialité

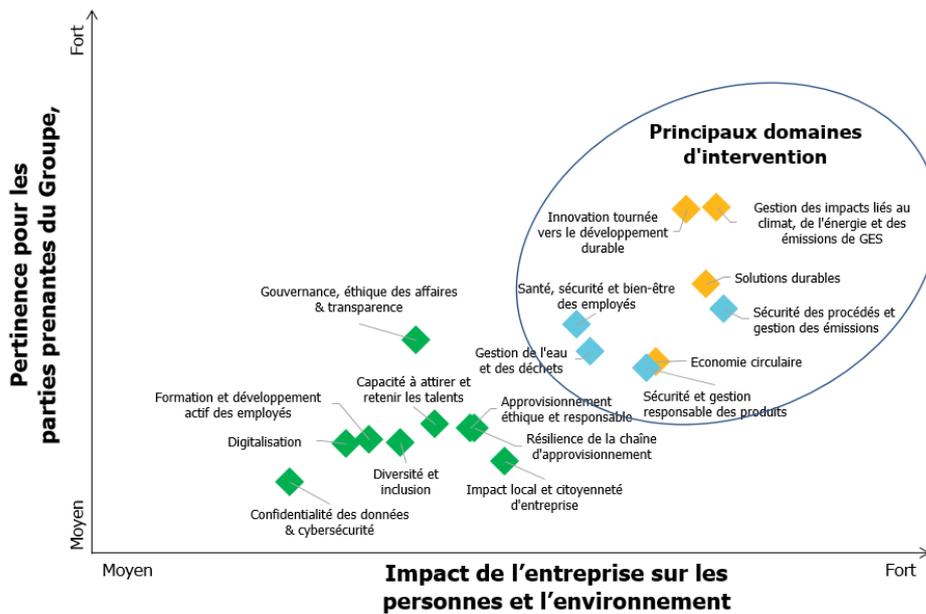
Enfin, les enjeux clés de matérialité ont été intégrés dans la nouvelle matrice de matérialité d'Arkema et ont été groupés dans différentes catégories afin d'être gérés de façon ciblée et efficace. Les différents enjeux ont été répartis dans la matrice en fonction (1) de l'évaluation de l'importance des enjeux par les parties prenantes et (2) de l'évaluation par le management de l'impact de l'entreprise sur ces enjeux sociétaux, conformément à la norme GRI.

4^{ème} étape : validation par le Comité exécutif de la mise à jour de la politique RSE, notamment la formalisation des priorités et l'évolution des indicateurs et cibles associées.

Résultats

Au travers de cette nouvelle analyse de matérialité, Arkema a identifié 17 enjeux clés. Ces différents enjeux sont considérés "matériels" à la fois du point de vue de leur pertinence selon les parties prenantes d'Arkema, du fait de l'impact de la durabilité sur l'entreprise et de l'impact de l'entreprise sur les personnes et l'environnement. Ils ont été classés en 3 catégories afin d'être gérés de façon ciblée et efficace :

- **◆ Priorités transformatives :**
Enjeux clés de matérialité au cœur des activités d'Arkema et qui permettent à l'entreprise de créer de la valeur à long terme et de maintenir un avantage concurrentiel en phase avec les mégatendances sociétales.
- **◆ Domaines d'amélioration continue visant l'excellence RSE :**
Enjeux clés de matérialité pour lesquels l'effort doit être maintenu afin d'améliorer en permanence l'excellence RSE.
- **◆ Facteurs de Développement Durable :**
Enjeux clés de matérialité qui positionnent l'entreprise dans la bonne direction afin d'adresser ses enjeux prioritaires



◆ Priorités transformatives
 ◆ Domaines d'amélioration continue visant l'excellence RSE
 ◆ Facteurs de Développement Durable

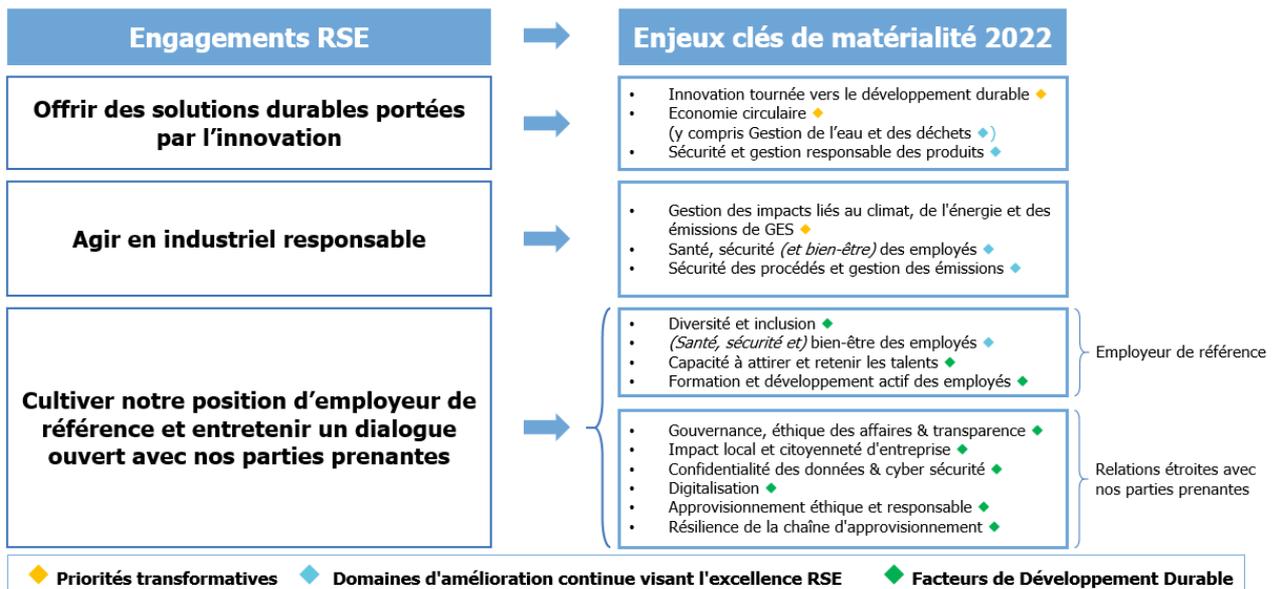
L'impact de la durabilité sur l'entreprise, non représenté dans la matrice de matérialité, a également confirmé la sélection des enjeux prioritaires. En effet, les 6 sujets ayant un impact sur l'entreprise jugés comme étant les plus importants sont :

- La gestion des impacts liés au climat, de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- L'adoption d'un modèle plus circulaire,
- Le développement de solutions durables,
- L'innovation tournée vers le développement durable
- La sécurité des procédés et la gestion des émissions, et
- La sécurité et la gestion responsable des produits.

Par ailleurs, l'analyse de matérialité a reçu un écho très favorable de la part des parties prenantes externes qui ont été sélectionnées pour les Interviews. Elles ont confirmé la pertinence pour Arkema des enjeux clés retenus, ont fourni des voies d'amélioration potentielles et ont montré leur intérêt pour la poursuite de collaborations tournées vers le développement durable.

Prise en compte des résultats de cette nouvelle analyse de matérialité

Les engagements RSE d'Arkema sont étroitement alignés avec les résultats de cette nouvelle analyse de matérialité. Néanmoins, afin de mieux refléter les enjeux clés de matérialité dans les priorités RSE d'Arkema, l'engagement "Cultiver un dialogue ouvert et de proximité avec nos parties prenantes" a été reformulé et devient "Cultiver une position d'employeur de référence et rechercher un dialogue ouvert avec nos parties prenantes"



Arkema va accélérer ses efforts sur les "priorités transformatives" qui sous-tendent l'évolution du modèle d'affaires de l'entreprise.

- Ainsi, pour "l'innovation au service du développement durable" ¹ la priorité est "le développement et la promotion d'une gamme de solutions contribuant au développement durable".
- Pour "l'économie circulaire", la priorité est "l'amplification de la mise en place de solutions circulaires sur nos sites ou co-construites sur l'ensemble de notre chaîne de valeur".

Pour ces deux premières priorités, le Groupe s'appuiera notamment sur ses cinq axes d'innovation stratégique et sur le projet Archimedes d'évaluation de son portefeuille de solutions au regard de leur contribution aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU, et poursuivra les actions en vue d'atteindre sa cible long terme de 65% de solutions ImpACT+.

- Pour la priorité "climat et gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre", le Groupe prévoit le renforcement de ses engagements et un alignement de ses objectifs sur la trajectoire 1,5°C de l'accord de Paris

Sur les "domaines d'amélioration continue visant l'excellence RSE", Arkema va maintenir ses efforts vis-à-vis de la sécurité, de la santé et du bien-être de ses employés, sur la prévention et le management des risques industriels et sur la sécurité et la gestion de ses produits. Début 2022, le Groupe a déjà relevé ses objectifs long terme concernant la sécurité des personnes et la sécurité des procédés.

¹ regroupe "l'innovation tournée vers la durabilité" et "des solutions durables"

Définitions des enjeux clés de matérialité

- 1. Economie circulaire :**
Favoriser les modèles circulaires, maximiser l'utilisation de matériaux et d'emballages d'origine renouvelable et/ou recyclés, optimiser les processus de production et maintenir les produits et les matériaux dans les boucles d'utilisation, afin de réduire l'empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur.
- 2. Gestion des impacts liés au climat, de l'énergie et des émissions de gaz à effets de serre (GES) :**
Anticiper, s'adapter et atténuer les risques liés au changement climatique et à ses conséquences physiques, tels que la réglementation concernant les émissions des GES, l'évolution de la demande du marché ou les événements climatiques extrêmes affectant la production. Cela concerne les procédés de fabrication à faible émission carbone, la réduction des consommations d'énergie et la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les opérations d'Arkema et tout au long de la chaîne de valeur conformément au plan climat du Groupe.
- 3. Impact local et citoyenneté d'entreprise :**
Minimiser l'impact d'Arkema dans ses territoires d'implantation en vue de réduire son empreinte environnementale et de s'engager avec les populations locales vers un terrain d'entente et la création de valeur. Ce thème signifie également de faire un retour à la société par le biais de collaborations de confiance inscrites dans la stratégie de citoyenneté de l'entreprise et d'initiatives sociales et environnementales.
- 4. Confidentialité des données & cyber sécurité :**
Protéger activement la sécurité des systèmes d'information contre les défaillances de cyber sécurité et sauvegarder les données de nos parties prenantes (clients, fournisseurs, employés). Ce thème comporte également le maintien d'un plan de continuité de nos activités ainsi que des procédures à déclencher en cas d'incidents cyber.
- 5. Digitalisation:**
Profiter des nouvelles technologies digitales (telles que les outils d'automatisation, l'Intelligence artificielle et la réalité virtuelle) pour atteindre l'excellence digitale, optimiser les interactions avec les clients, mettre en place des nouveaux modèles d'affaire et des environnements de travail collaboratifs.
- 6. Diversité et inclusion :**
Impliquer et tirer parti d'une population diversifiée, interdire activement la discrimination et le harcèlement, et assurer un traitement juste et équitable et l'accès à l'ensemble des opportunités offertes par le Groupe à tous les employés d'Arkema.
- 7. Gouvernance, éthique des affaires & transparence :**
Se comporter de façon éthique, faire preuve d'intégrité et être transparent dans tous les domaines tels que la corruption, la gouvernance d'entreprise, les relations sociales & les droits de l'homme et les impôts.
- 8. Innovation tournée vers le développement durable :**
Disposer de ressources R&D importantes, s'engager dans l'innovation collaboratives avec nos clients et nos fournisseurs en plaçant le développement durable au coeur de notre stratégie d'innovation afin de créer des solutions durables qui soutiennent les méga-tendances sociétales (telles que l'urbanisation croissante, la raréfaction des ressources, le changement climatique et les nouvelles technologies). L'innovation d'Arkema se concentre sur les solutions bas carbone et plus circulaires, la conception de produits offrant une efficacité d'usage accrue et le développement de solutions frugales ("utiliser moins, plus longtemps et plus intelligemment").

9. **Santé, sécurité et bien-être des employés :**

Assurer la mise en oeuvre des normes sécurité les plus strictes dans l'ensemble des sites d'Arkema et de ses activités, et instaurer une culture sécurité afin de garantir la sécurité et la santé au travail des employés Arkema et de ses sous-traitants. Ce thème porte également sur le bien-être du personnel d'Arkema au travail. Le bien-être au travail relève de tous les aspects de la vie professionnelle, depuis la qualité et la sécurité de l'environnement physique de travail jusqu'au ressenti des salariés à propos de leur travail, de leur environnement de travail, du climat et de l'organisation de travail.

10. **Sécurité des procédés et gestion des émissions :**

Garantir des procédés de fabrication sûrs afin de minimiser les risques industriels, les fuites et les impacts négatifs sur la santé, la biodiversité et les écosystèmes. Ce thème concerne également la réduction des émissions dans l'air, dans le sol et dans l'eau tels que les émissions de COV, la DCO et les déchets dangereux.

11. **Sécurité et gestion responsable des produits :**

Contrôler et minimiser les risques liés à la dangerosité des produits et à leurs effets néfastes sur la santé et l'environnement tout au long de la chaîne de valeur. Cela inclut le développement d'alternatives plus sûres aux substances dangereuses, l'élimination progressive des substances extrêmement préoccupantes ("SVHC") listées par la réglementation REACH ainsi que l'information et l'étiquetage conforme des substances chimiques utilisées.

12. **Approvisionnement éthique et responsable :**

Maintenir un approvisionnement éthique et responsable tout au long de la chaîne de valeur pour garantir le respect des bonnes pratiques professionnelles & les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Cela implique également d'avoir une stratégie solide pour l'approvisionnement des matières premières, une utilisation accrue des matériaux bas carbone, la réduction de la dépendance aux ressources non-renouvelables et un engagement, au côté des fournisseurs et des partenaires industriels vers des pratiques commerciales plus durables et orientées vers le long-terme.

13. **Résilience de la chaîne d'approvisionnement :**

Garantir une chaîne d'approvisionnement solide, durable et agile, qui réduit son exposition aux risques (tels que les tensions d'approvisionnement liées à la pandémie du Covid-19, le changement climatique et la raréfaction des ressources). Cela signifie construire des partenariats long-termes, rechercher des solutions gagnant-gagnant, mettre en place une innovation collaborative tournée vers des solutions durables et privilégier des chaînes d'approvisionnement régionales lorsque c'est possible.

14. **Solutions durables :**

Développer des solutions durables et orienter le portefeuille d'Arkema vers des matériaux bas carbone et renouvelables (tels que des polymères issus de l'huile de ricin), vers l'augmentation de la durée de vie des produits pour nos clients et vers l'utilisation de produits ayant une plus faible empreinte environnementale (par exemple les produits innovants d'allègement). Ce thème comprend également la promotion de la manière dont les produits d'Arkema contribuent positivement aux solutions durables pour les clients du groupe.

15. **Capacité à attirer et retenir les talents :**

Garantir la capacité à attirer et à retenir les talents afin de pouvoir mettre en oeuvre la stratégie long-terme de l'entreprise. Il s'agit notamment de garantir l'engagement du personnel, de planifier de façon stratégique l'emploi des bons profils et des compétences requises et renforcer la marque employeur afin de recruter les nouveaux talents.

16. **Formation et développement actif des employés :**

Former et développer activement le personnel d'Arkema afin de mettre en oeuvre la stratégie du groupe, de rester une société compétitive et d'entretenir ses valeurs fondamentales. Ce thème comporte le développement personnel des salariés, la mobilité interne et les promotions au sein d'Arkema, l'engagement du personnel afin de mieux assoir la culture de durabilité au sein de l'entreprise, la formation du personnel afin de mieux collaborer avec les différentes parties prenantes sur la façon de mener des affaires de façon durable, et de renouveler les compétences si nécessaires afin de maintenir l'emploi à long terme.

17. **Gestion de l'eau et des déchets :**

Réduire et valoriser les déchets et limiter les prélèvements d'eau et la génération d'eaux usées dans les opérations d'Arkema. Ce thème inclut également le développement de solutions pour aider les partenaires de la chaîne de valeur d'Arkema à gérer les déchets et l'eau dans leurs propres activités. Il inclut également la revalorisation accrue des déchets dans l'ensemble de la chaîne de valeur d'Arkema (réduire, réutiliser, recycler ou ré-imaginer les déchets)